



UNION EUROPÉENNE

La subvention FEDER : Les bons réflexes à adopter

MASSIF
CENTRAL



Dès le commencement de mon projet ...

- Conserver systématiquement **une preuve ou un justificatif** de chaque action menée en lien avec votre projet
- Anticiper l'organisation de votre comptabilité séparée : mettre en place un **code comptable spécifique ou un libellé unique** pour les transactions en lien avec chaque projet financé
- Reporter régulièrement vos heures travaillées sur le projet dans des **fiches-temps** 
- Veiller à respecter les règles de **mise en concurrence** si vous devez faire appel à un prestataire
- Veiller à respecter les **obligations de publicité européenne** 

En règle générale ...

- Bien prendre connaissance de votre **convention FEDER**
- **Parapher** les annexes de la convention
- Pour les **associations bénéficiant d'une avance**, transmettre une preuve de démarrage du projet pour débloquer le versement (facture, bulletin de salaire, etc.)
- Dès réception de l'invitation, participer aux **sessions d'information** sur la demande de paiement FEDER Massif central
- Formuler **au moins une demande d'acompte** pour vous familiariser avec les procédures et faciliter votre accompagnement
- En cas de doutes ou d'interrogations, consulter le **guide du porteur**  et ne surtout pas hésiter à contacter le GIP !

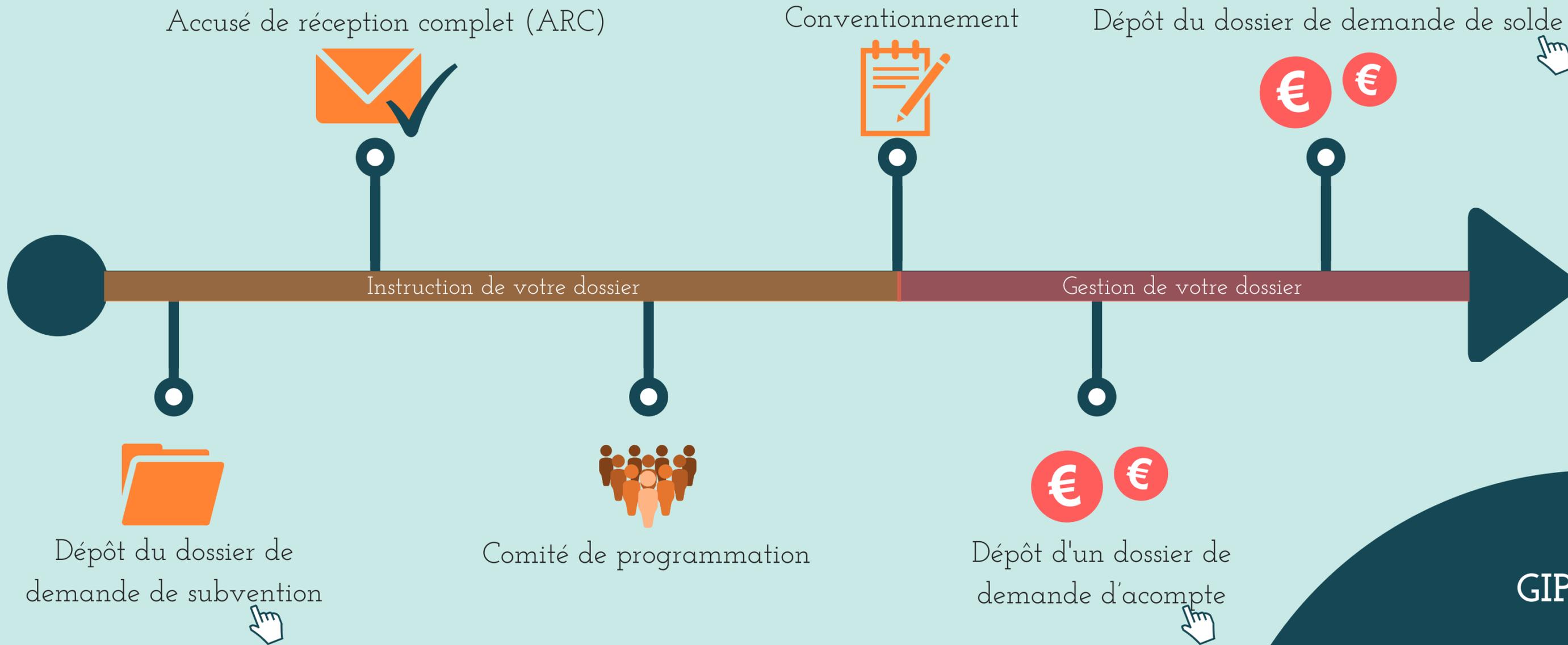


Besoin d'un coup de pouce ?

- Modèle de convention de mise à disposition de personnel 
- Modèle de lettre de mission 



La vie de mon projet



GIP Massif central

59, boulevard Léon Jouhaux CS90706
63 050 Clermont-Ferrand Cedex 2

04 73 31 85 46

contact@gip-massif-central.org

www.massif-central.eu